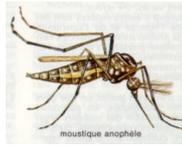


FICHE TECHNIQUE

IPV 7

**INSECTICIDE A EFFET DE CHOC RÉMANENT
POUR INSECTES VOLANTS ET RAMPANTS
BOITIER AÉROSOL A PERCUSSION
VIDANGE TOTALE **HORS PRESENCE HUMAINE**
SPECIFIQUE USAGE PROFESSIONNEL**



IPV 7 est une préparation à base d'une combinaison de fonctions insecticides.

CARACTERISTIQUES PHYSIQUES

Etat physique	: LIQUIDE CLAIR
Masse volumique	: 810 G/L ± 20 G/L
Réaction chimique	: NEUTRE
Odeur	: CITRONNELLE
Inflammabilité	: POINT ECLAIR INFÉRIEUR A 21°C
Couleur	: INCOLORE
Volume du local	: 500ML : 210 A 300M3
Gaz propulseur	: HYDROCARBONE

PROPRIETES PRINCIPALES

IPV 7 a une action mixte non spécifique, à **action de choc par contact ou par ingestion**, contre les insectes rampants (blattes, cafards, punaises, fourmis, scarabées, araignées, mites, poux...) également contre les insectes volants (mouches, moustiques, guêpes...)

IPV 7 réduit les risques de prolifération des insectes. Facile et rapide d'application, il ne nécessite pas de mélanges avant application ni de matériels complexes pour la mise en œuvre.

IPV 7 a une **triple action** :

- **Action de choc** : il agit par contact ou par ingestion contre les insectes volants (mouches, moustiques, guêpes, frelons, etc...) et agit également sur insectes rampants (blattes, punaises, cafards, puces, poux, mites, etc...). présents au moment de la pulvérisation.
- **Action de rémanence** : stable à la lumière et à la chaleur
- **Action polyvalence** : il agit sur les insectes adultes, les larves et les œufs.

IPV 7 est réservé aux professionnels, est utilisé dans les locaux à usages collectifs, maisons de retraite, salles de sport, salles de transit aéroportuaires, salles mortuaires, salles d'exposition, vestiaires, locaux de quarantaine, magasins, entrepôts, cabinets vétérinaires, locaux de stockage, gardes meubles.

MODES ET DOSES D'EMPLOI

- Aérosol professionnel pour diffusion continue par voie aérienne à percussion hors présence humaine.
- **Pour toute application, veiller avant de percuter l'aérosol, à l'absence de toute source d'ignition (flamme, cigarette, appareil électrique en fonctionnement) dans le local ou les environs.**
- Fermer portes et fenêtres, les accès au local ou au compartiment à désinsectiser, veiller à l'absence de personnes, animaux, aquarium ou plantes, denrées alimentaires, non hermétiquement emballées.
- Dans le cas d'un sol ou surfaces sensibles, disposer un carton sous l'aérosol.
- Dans le cas de plafond très haut, placer l'aérosol à 50cm du sol sur un tabouret par exemple.
- Placer l'aérosol au centre de la pièce ou du compartiment.
- Enlever le capot de l'aérosol.
- Percuter l'aérosol en enfonçant complètement le bouton poussoir (le jet part vers le haut, ne pas orienter l'aérosol vers le visage), l'aérosol se vide seul et en totalité.
- Sortir IMMEDIATEMENT de la pièce en évitant d'inhaler et en refermant la porte.
- Laisser au contact dans le local fermé pendant 2 à 3 heures.
- Passé ce délai, aérer la pièce complètement avant réutilisation.

NOTA : enceintes closes et compartiments de volume inférieur à 2m³, appuyer sur le bouton poussoir sans le percuter à fond et diriger le spray par l'entrebâillement d'une ouverture à raison de 15 à 25 seconde pour 1m³.

RECOMMANDATIONS



Contient du **DICHLOROVINYL)-2,2-DIMETHYLCYCLOPROPANECARBOXYLATE DE M-PHENOXYBENZYLE**. Peut déclencher une réaction allergique.

H222 Aérosol extrêmement inflammable.

H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer.

P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition. *P251* Récipient sous pression: ne pas perforer, ni brûler, même après usage. *P273* Éviter le rejet dans l'environnement. *P280* Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage. *P391* Recueillir le produit répandu. *P410* + *P412* Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/ 122 °F.

EUH208 Contient 3-(2,1-DICHLOROVINYL)-2,1-DIMETHYLCYCLOPROPANECARBOXYLATE DE M-PHENOXYBENZYLE. Peut produire une réaction allergique.

Conserver et utiliser à l'écart de toute flamme ou source de chaleur, d'ignition et d'étincelles, appareil électrique en fonctionnement. Ne pas fumer. Conserver hors de la portée des enfants. Bien ventiler après usage. Ne pas utiliser pour un usage autre que celui pour lequel le produit est destiné.

« Utilisez les biocides avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit ». Elimination du produit et de l'emballage : pour l'élimination des produits non utilisables, faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux. L'effet biocide intervient dans les 10 minutes après traitement, sa durée d'action est stoppée par un rinçage complet et contrôlé à l'eau des surfaces entrées en contact. La durée d'action est de plusieurs heures dans le cas où il n'y a pas rinçage de la surface. L'intervalle de temps entre chaque application est défini par le plan d'hygiène établi lors de l'étude HACCP. Occupation des locaux après traitement ne nécessitant pas de délai dans les conditions et doses d'utilisation préconisées.

Le nettoyage du matériel peut être réalisé à l'eau lorsqu'un nettoyage est imposé après contact avec le produit.

En cas d'application excessive aérer les locaux 5 minutes avant réutilisation, si nécessaire prévoir un rinçage des surfaces à l'eau ou à l'aide d'un détergent approprié.

Toujours effectuer au préalable un essai avec la surface à traiter pour déterminer compatibilité et temps de contact appropriés.

EXTRAIT CONDITIONS DE VENTE :

Assurance qualité iso 9001

Les conditions et durées de stockage peuvent modifier dans le temps les caractéristiques initiales des produits conditionnés, ainsi la **date limite d'utilisation optimale conseillée (DLUOC) est de un an**. En conséquence l'échange ou le remplacement de tout produit au-delà de cette DLUOC de un an ne pourra être effectué, le numéro de lot ou bon de livraison permettant la traçabilité.

Nota Limite de garantie n'excédant pas le remplacement d'un produit reconnu défectueux. Fiche de sécurité sur simple demande selon décret 87200 du 27/03/1987 mis en vigueur au 01/01/1988.